

E 2001 (B) 8/10

*Le Chargé d'Affaires de Suisse à Bruxelles, F. Barbey,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L L.2/5. Personnelle

Bruxelles, 15 octobre 1920

Par votre lettre du 11 octobre¹ vous avez bien voulu m'entretenir de la prochaine assemblée de la Société des Nations qui se réunira à Genève le 15 novembre et vous m'avez prié de prendre des informations discrètes dans les milieux officiels belges sur deux points, à savoir à qui il appartiendrait d'inaugurer la première séance, et quelles seraient les chances de la Suisse de se voir attribuer la présidence régulière de l'Assemblée.

Une réponse un peu complète me paraît difficile à vous fournir immédiatement, c'est-à-dire avant la prochaine réunion du Conseil de la Société ici le 20 octobre, au cours de laquelle les divers délégués des Etats pourront envisager la question et procéder à un échange de vues préalable.

Néanmoins, je me suis immédiatement préoccupé de chercher à vous renseigner en allant voir une personnalité qui n'est plus officielle mais qui a trop souvent représenté la Belgique ces derniers mois dans les Conférences de la Paix et au Conseil de la Société pour ne pas jouer encore un rôle prépondérant dans la

1. Cf. n° 413.

délégation belge qui ira à Genève. Je veux parler de M. Hymans avec lequel j'entretiens des rapports assez intimes et que j'ai sondé avec toute la discrétion désirable.

1. *Inauguration de l'Assemblée.* «Assurément, dit M. Hymans, il serait conforme aux traditions internationales que ce fut le chef de l'Etat du pays qui reçoit l'Assemblée qui la salue en premier lieu. Mais représentez-vous que tant que l'Assemblée n'aura pas été constituée avec un président provisoire, elle n'est pas censée former un corps, elle est en quelque sorte amorphe.

Voyez ce qui s'est passé à la Conférence financière. C'est M. Ador qui a prononcé les premiers mots, qui a salué les Souverains et le Gouvernement belge, qui les a remerciés et c'est après lui que le Premier Ministre s'est levé pour souhaiter la bienvenue à la Conférence.»²

M. Hymans m'a dit qu'il sonderait ses collègues du Conseil dès leur arrivée et qu'il me communiquerait leurs sentiments là-dessus. Il a ajouté qu'à son avis, ce serait au Secrétariat général de la Société à arrêter le protocole définitif de la première réunion de l'Assemblée, après entente avec le Gouvernement suisse.

2. *Présidence régulière de l'Assemblée.* Ce point me paraît infiniment plus délicat. Quand je l'ai touché d'une façon très générale à mon interlocuteur en parlant de l'intérêt qu'il y aurait pour l'autorité de l'Assemblée, pour l'étendue des discussions et pour la portée de ses résolutions à fortifier son indépendance vis-à-vis du Conseil, M. Hymans m'a dit que c'était la première fois qu'il entendait émettre un tel avis, ou plutôt que c'était la seconde fois, car M. Ador lui avait exprimé la même opinion l'autre jour à Bruxelles, ce qui l'avait frappé. «Mais», a-t-il ajouté, «je ne sais pas du tout qu'elle réponde à un sentiment plus général». Deux éventualités, à l'entendre, se présenteront: ou l'Assemblée confirmera son président provisoire ou elle en élira un de son choix après une lutte qui pourra être assez vive.³ «Personne ne m'a parlé directement du premier cas, a ajouté M. Hymans, mais vous savez que la presse l'a mentionné.» Et du ton et du regard qui accompagnaient ces mots, je ne crois pas beaucoup me tromper en pensant que mon interlocuteur ne repoussait pas cette éventualité. Il n'a pas relevé une allusion que je faisais à la position toute particulière de la Suisse dans cette réunion de Genève et l'entretien a passé à un autre objet.

Vous comprendrez qu'en présence de cette vague compétition que je crois avoir devinée, il ne m'était pas possible, il était trop délicat de pousser les choses plus loin pour l'instant avec mon interlocuteur.⁴ Dès que les deux autres délégués belges seront nommés, — et je souhaite que ce soient MM. Carton de Wiart et Destrée de préférence à MM. La Fontaine et Descamps, — je prendrai contact avec eux pour les sonder et leur exposer discrètement le vœu de la Suisse. Je ne pense pas que leur nomination se fasse avant le retour du Roi dans douze-quinze jours.

2. *Remarque marginale de Motta:* J'ai considéré dès le premier moment qu'il y avait eu là une grave erreur de forme. M.

3. *Note manuscrite de Motta en marge:* Cela est impossible.

4. *Remarque marginale de Motta:* Parfaitement. M.